

Audience avec le Recteur : les sujets brûlants sur la table !

Une délégation de 5 militant.es du SNES-FSU Amiens a été reçue le 24 septembre par le nouveau Recteur, la Secrétaire Générale de l'académie, son adjointe et le Directeur des Ressources Humaines. Une heure trente d'échanges, introduite par une réaffirmation de notre part de la **nécessité d'un dialogue social efficace, avec des réponses rapides** de la part du Rectorat.

AESH – Nous avons dénoncé le chantage exercé sur certain.es, les menaçant de licenciement si elles/ils n'acceptaient pas un avenant à leur contrat pour élargir leur périmètre d'intervention. Nous avons posé la question, restée sans réponse : pourquoi l'académie d'Amiens est-elle la seule en France, à ce jour, à avoir entrepris 11 procédures de licenciement contre des AESH n'ayant pas voulu accepter cet avenant ?

AED - Nous avons rappelé une nouvelle fois qu'il faut que les AED dont les contrats ne sont pas renouvelés par les chef.fes d'établissement soient clairement informé.es de ce qu'on leur reproche et qu'ils/elles puissent véritablement le contester pour mettre fin à des décisions arbitraires inacceptables ! Nous avons aussi dit l'urgence que la grille salariale pour les AED cdisés négociée à l'échelle de l'académie soit enfin appliquée.

TZR - L'arbitraire a aussi sévi, de manière incompréhensible dans notre académie, pour l'affectation des TZR cette année : le Directeur des Ressources Humaines a bien été en mal d'expliquer pourquoi des collègues, en violation évidente de la réglementation, ont vu leur RAD subitement changer, sans aucun dialogue avec elles ou eux et pourquoi d'autres ont vu leur affectation à l'année modifiée sans aucune raison.

Non-titulaires - Absence de dialogue et de bienveillance également dans certains établissements dont les chef.fes entendent difficilement ou pas du tout l'impossibilité pour des enseignant.es, CPE ou psy-EN **non-titulaires**, dans un contexte pourtant bien connu d'inflation record du prix des carburants, de multiplier les kilomètres si on étale leur service sur un nombre de jours que ne justifient pas des volumes horaires souvent hélas limités.

Stagiaires - Nous avons aussi abordé les conditions inédites de l'affectation des stagiaires cette année : affectations tardives ne permettant pas aux entrant.es dans le métier de connaître leurs niveaux de classe avant la pré-rentrée et de se préparer sereinement, difficultés nombreuses sur certaines affectations ... Le Recteur reconnaît que la gestion de ces affectations par le Ministère et le Rectorat devrait être mieux coordonnée et plus rapide.

Handicap - Nous avons aussi exprimé l'indignation du SNES-FSU devant les cas de plus en plus nombreux de non-prise en compte de toutes les préconisations du médecin du travail en cas de handicap : cette prise en compte doit être le premier critère à prendre en compte, notamment pour les affectations comme TZR ou les cas de compléments de service !

Carrières - Nous avons rappelé que les campagnes de promotion à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle sont une source d'incompréhension et de déception pour tou.tes les collègues. Il est inadmissible que les avis finaux des rendez-vous de carrière 2025-2026 ne soient toujours pas publiés au 29 septembre, alors que les textes prévoient un délai de deux semaines maximum après la rentrée ! Le Directeur des Ressources Humaines invoque l'utilisation d'une « nouvelle application » logicielle, excuse qui ne saurait masquer ni le manque de moyens humains de l'administration, ni les libertés prises par rapport à la procédure officielle. Nous avons besoin d'une information claire et transparente sur les promotions et sur le suivi de nos carrières, avec des pratiques harmonisées d'une académie à l'autre. Cela nous est nécessaire pour défendre nos rémunérations dans les instances nationales.

Conditions de la rentrée 2026 – Des enseignant.es manquent encore dans certaines disciplines (comme en enseignement musical ou en voie technologique éco-gestion par exemple), où le Rectorat se heurte à la faible attractivité des rémunérations et au contexte d'inflation des carburants pour recruter des personnels contractuel.les. Plusieurs postes de **PsyEN** ne sont pas non plus pourvus !

Manuels en collège - Ce sont les crédits qui manquent aussi pour permettre le renouvellement satisfaisant des manuels en collège, face aux changements de programme. Nous pouvons difficilement entendre quelconque argument pour justifier que le ministère ne finance qu'un seul manuel par élève, entraînant des choix insupportables entre matières, l'impossibilité pour les élèves de travailler sur les manuels à la maison et le risque que de plus en plus d'éditeurs – à l'instar du Livre scolaire - renoncent à publier de nouveaux manuels, laissant le champ libre à ceux uniquement motivés par la possibilité de diffuser leur idéologie dans les manuels des élèves.

PASS CULTURE !! - Au collège comme au lycée, nous avons aussi relayé l'indignation de la profession devant les engagements honteusement bafoués du gouvernement sur les crédits du Pass Culture : alors qu'il avait été écrit en février qu'un nouveau volant des crédits annuels serait débloqué à la rentrée pour s'ajouter aux reliquats restant en juin dans chaque établissement, ceux qui avaient gardé de l'argent pour financer des projets après septembre se sont vu retirer leurs reliquats. Réponse du Rectorat : nous avons veillé à ce que la somme globale pour chaque établissement soit équitable ... Notre réponse : c'est donc à bien priver des reliquats gardés pour financer des projets que cette mesure aboutit, pour s'adapter à une diminution globale des crédits décidée par le ministère. Des projets ne pourront pas avoir lieu, remettant en cause une nouvelle fois l'objectif pourtant essentiel de démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour nos élèves !

Dotations Globales de Fonctionnement des lycées - Nous avons dit la vive inquiétude dans de nombreux établissements à quelques jours de l'annonce par la Région Hauts-de-France des prochaines DGF, alors que **la situation financière de nombreux lycées est alarmante ou désespérée !** Le Recteur nous a indiqué, avec des chef.fes d'établissement, partager notre inquiétude. C'est dire qu'il nous faudra agir avec force pour garantir des crédits pédagogiques suffisants et des crédits permettant de travailler dans des locaux dignes !

Bâti scolaire - Après les canicules de mai-juin, nous avons dénoncé la très grande diversité/iniquité entre établissements face à la possibilité d'utiliser des ventilateurs lors de la session d'examens 2026 et déploré que, dans 75% des établissements de l'académie, aucune annonce d'aménagements ou de travaux sur le bâti scolaire n'a été faite aux personnels. Le Recteur nous informe que **59 établissements du 2nd degré ont été définis comme « super-prioritaires » en matière de rénovation et d'isolation** par le Rectorat et indiqués au ministère. Le Recteur ne souhaite cependant pas à ce jour rendre publique la liste de ces collèges et lycées.

« Collèges en progrès » - Nous avons informé le Recteur que ce plan commence déjà à révéler des applications locales qui se font sans concertation avec les personnels et cherchent parfois à faire revenir la pratique des groupes ou classes de niveau, qui conduisent à l'inefficacité et à des conditions de travail difficiles pour les collègues ! Plutôt que ce plan « collèges en progrès », c'est de plus de moyens dont on a besoin en collège, comme en lycée, pour éviter notamment des effectifs inadmissibles de plus en plus courants.

Education Prioritaire - Nous avons aussi redit l'urgence d'une révision de la carte de l'Education Prioritaire et du retour des lycées dans ce dispositif. Si le Rectorat a, par exemple, débloqué des moyens supplémentaires à la rentrée pour le lycée André Malraux de Montataire, après une mobilisation courageuse des collègues lors de la session d'examens 2026, ce lycée reste confronté à des effectifs globalement trop élevés, nuisant à la réussite de toutes les élèves et au climat scolaire.